

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 NOVEMBRE 1997

□ LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MAÎTRISE D'OEUVRE DU LOTISSEMENT (Rapporteur Mr CHAIGNON)

Dans le cadre de la réalisation du futur lotissement, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de procéder au recrutement d'un cabinet susceptible de mener la maîtrise d'oeuvre de ce projet.

Compte tenu de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet (2 MF), la procédure de marché négocié est retenue.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette procédure de marché négocié, pour l'attribution de la maîtrise d'oeuvre de ce futur lotissement.

□ LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MARCHÉ NEGOCIÉ POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (Rapporteur Mr PAQUET)

Le marché d'entretien de l'éclairage public passé avec l'ETDE arrive à échéance au 31.12.1997. Il convient donc de le renouveler.

A cette fin une procédure de marché négocié se doit d'être menée compte tenu du montant prévisionnel de dépenses annuelles (250.000 F TTC).

La DDE nous assistera dans le montage de ces dossiers, dans les analyses des offres techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette procédure de marché négocié relatif à l'entretien de l'éclairage public de la Commune de VILLERS SUR MER

□ LOCATION ECOLE JEANNE D'ARC (Rapporteur Mr CHAIGNON)

La Commune de VILLERS SUR MER a utilisé les locaux de l'école Jeanne d'Arc durant l'année 1997.

A cette fin, il nous incombe de nous acquitter d'une indemnité d'occupation de cet édifice.

En accord avec les divers intervenants sachant que cet immeuble revient à terme dans le patrimoine de la Commune, il a été convenu qu'une indemnité de 6000 Frs soit versé aux anciens propriétaires.

Cette somme correspond aux dépenses courantes (taxes foncières, assurance....) que l'Association de l'Education de Formation et de culture du diocèse de Bayeux a réglé durant l'année 1997.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette indemnité d'occupation ainsi que de signer tout acte relatif à cette affaire.

□ CREATIONS D'EMPLOI JEUNES (Rapporteur Mr DURAND)

En collaboration avec l'ANPE et suite à diverses réunions avec différents partenaires (sous-préfecture, gendarmerie,.....) une opportunité existe de création d'emplois jeunes sur la Commune de VILLERS SUR MER.

Dans ce type de contrat, la Commune prend en charge 20 % de la somme salariale + charges sociales, le restant demeurant à la charge de l'Etat. Ces contrats d'une durée de 5 ans (renouvelables tous les ans).

Divers domaines peuvent être ciblés :

- pilotage - sécurité
- association
- environnement
- jeunesse - animation
- personnes âgées

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de création d'emplois jeunes afin que la Commune de VILLERS SUR MER soit inscrite à ce programme et qu'elle puisse passer les conventions pluriannuelles.

□ MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT (Prévention de la délinquance) (Rapporteur Mr MENTRE)

Dans le cadre de l'extension des compétences du District de TROUVILLE-DEAUVILLE et du CANTON, il est proposé que les actions « prévention de la délinquance » soient inscrites dans son domaine d'intervention et de gestion.

A cette fin, l'accord préalable des communes est indispensable.

Il convient donc de délibérer afin de décider si la Commune accepte ou refuse que les champs de compétence du District soit étendue aux actions « Prévention de la Délinquance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce transfert de compétence afin que les statuts du District de TROUVILLE-DEAUVILLE et du CANTON soient modifiés en conséquence.

□ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (Rapporteur Mr DURAND)

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'octroi de 2 subventions exceptionnelles.

* restaurant du coeur : montant à débattre

* Rallye de la Côte Fleurie : attribution d'un prix Scrach (1er prix) toutes catégories d'un montant de 5000 F. Lors de cette manifestation, un contrôle technique obligatoire des véhicules sera mis en place sur le parking de Villers 2000.

□ ACHAT D'UN TUNNEL SERRE (Rapporteur Mr GRANDJEAN)

La Commune de VILLERS SUR MER entreprend un vaste effort pour le fleurissement de la cité.

Cet effort financier et humain nécessite la mise en place d'une serre qui aura pour but de maintenir d'années en années certaines plantes, voire leur permettre de se développer.

Cet investissement est nécessaire pour obtenir des plantes de qualité et pour rationaliser certaines dépenses d'achat de plants.

Cet investissement est de plus rendu nécessaire pour la reprise par le District de la serre actuelle, utilisée par les services techniques.

Le montant de cet achat s'élève à 40.000 Frs TTC

□ TARIFS DU CIMETIERE (Rapporteur Mr GRANDJEAN)

Suite au précédent Conseil Municipal, il a été proposé d'élargir à la perpétuité le des tarifs, le jardin d'urnes, ainsi que le columbarium.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'inscrire deux nouveaux tarifs au tableau « Tarifs du Cimetière »

* Jardin d'urnes : perpétuité : 6000 Frs + caveau

* Columbarium : perpétuité : 4000 Frs + urne.

Les deux tarifs complètent désormais le tableau de tarification.

□ CLASSEMENT DES EAUX DE BAIGNADE (Rapporteur Mr VAUCLIN)

Le classement correspondant à la qualité bactériologique des eaux de baignade en mer de la Commune de VILLERS SUR MER au titre de la saison balnéaire 1997 nous a été transmis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados.

Ce classement tient compte des résultats des contrôles effectués.

Le classement est B.

Ce classement récompense les efforts constants entrepris en matière d'assainissement et de rejets et permettent à la Commune d'espérer une amélioration de ce classement si les efforts d'assainissement sont continués avec la participation de tous les habitants de la Commune.

□ REVISION TRIENNALE DU LOYER « STATION SERVICE » (Rapporteur Mr CHAIGNON)

Le bail de location de la station service « Hanrard » se doit d'être actualisé (révision triennale). Cette révision s'effectue en fonction du coût de la construction.

- loyer actuel : 38 297 F

Indice du coût de la construction 3ème trimestre 1996	1030	
-----		= ----- = 1.0127826
Indice du coût de la construction 3ème trimestre 1993	1017	

Nouveau loyer : 38 786 F

Les autres clauses restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette actualisation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

□ IMPLANTATION « SOLEIL » (Rapporteur Mr DURAND)

SOLEIL (Source Optimisée de Lumière d'Energie Intermédiaire du LURE) est un projet de machine à rayonnement synchrotron défini par le Laboratoire National LURE - Laboratoire pour l'Utilisation du Rayonnement Electromagnétique). C'est un instrument sans pareil pour la production de rayonnement électromagnétique ouvert à de très nombreuses applications dans des domaines extrêmement variés de la science et de la technologie.

Il s'agit donc d'une machine, d'un équipement à la disposition des chercheurs du public et du privé (chimistes, physiciens, biologistes, médecins.....)

La Région de Basse Normandie est candidate à l'implantation de SOLEIL.

Très simplement, SOLEIL utilise des photons ou grains de lumière pour explorer l'infiniment petit de la matière. Ses applications sont multiples, de la mise au point de nouveaux médicaments à la connaissance des virus, de la mesure de traces de polluants à la fabrication de micro-instruments.

CAEN possède les terrains, mais surtout une très forte infrastructure universitaire et de recherche permettant d'optimiser le fonctionnement de SOLEIL.

La candidature a été déclarée officiellement prioritaire en 1992, mais Lille et Orsay sont également sur les rangs. C'est pourquoi la Basse-Normandie doit montrer sa détermination.

Le Président de la Région Basse Normandie a obtenu l'appui sur ce dossier de tous les Présidents des régions de l'Arc Atlantique. La Bretagne, la Haute-Normandie, les Pays de Loire et Poitou-Charentes soutiennent la candidature de la Basse-Normandie. En matière d'aménagement du territoire, c'est tout le grand Ouest qui souhaite l'implantation de SOLEIL à CAEN.

C'est pourquoi, début Juillet, une grande opération de sensibilisation de la population, pour faire connaître ce projet a été lancée : plus de 70 000 cartes de soutien sont parvenues au Conseil Régional.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir par délibération cette demande d'implantation.